



## DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER

Diplôme d'État d'Ambulancier

Vie professionnelle

#### LE MÉTIER

L'ambulancier effectue le transport de malades, blessés, avec des véhicules sanitaires et assure la surveillance de la personne pendant le transport.

Il assure aussi le brancardage, l'assistance et la mise en condition des patients.

SECTEUR Santé Transport sanitaire NIVEAU DE SORTIE Avant BAC FILIÈRE Formation initiale

### DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER

La formation préparant au **Diplôme d'État d'Ambulancier**, diplôme délivré par le Ministère de la Santé se déroule **en alternance sur 1 année** au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et en entreprise.

#### **QUALITÉS REQUISES**

 Être ambulancier, c'est avant tout exercer un métier au service des autres, de manière dévouée et efficace. Ce métier exige une grande disponibilité, une bonne résistance physique et un bon relationnel.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

- La formation s'adresse aux personnes de moins de 26 ans, titulaires d'un permis de conduire catégorie B depuis 3 ans (ou 2 ans en conduite accompagnée) et de l'attestation préfectorale autorisant la conduite des véhicules sanitaires (visite médicale auprès d'un médecin agréé).
- L'admission en formation est subordonnée à la réussite à des épreuves de présélection organisées par les I.F.A. sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé. Les épreuves de sélection comprennent une épreuve d'admissibilité et une épreuve orale d'admissibilité et une épreuve d'admissibilité comporte une épreuve écrite d'une durée de 2 heures qui comporte des sujets de français et calcul et un stage d'orientation professionnel d'une durée de 140 heures.
- L'épreuve d'admission comporte :
  - un commentaire de texte de culture générale du domaine sanitaire et social;
  - un entretien avec le jury portant sur

la motivation du candidat, son projet professionnel et ses capacités à suivre la formation.

 Des dispenses aux épreuves de sélection peuvent être accordées aux candidats en fonction de leur situation individuelle.

#### **PROGRAMME**

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme.

- **Module 1** Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient.
- **Module 2** Apprécier l'état clinique d'un patient.
- **Module 3** Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections.
- Module 4 Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation (activités d'installation et de mobilisation ne faisant pas appel aux techniques de rééducation des patients).
- **Module 5** Établir une communication adaptée au patient et à son entourage.
- **Module 6** Assurer la sécurité du transport sanitaire.
- Module 7 Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

#### AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

les activités professionnelles dans

le respect des règles et des valeurs

• Module 8 - Organiser

de la profession.

- Vous recevez une solide formation théorique et pratique, sanctionnée par un diplôme d'État.
- Vous mettez cet enseignement directement en application dans une entreprise, accompagné par un maître d'apprentissage.
- Vous bénéficiez d'un contrat de travail en CDD ou en CDI, êtes salarié par l'entreprise tout au long de votre apprentissage et exonéré de charges salariales.
- Votre période d'apprentissage est comptabilisée pour votre retraite.
- Vous pouvez obtenir une aide financière du Conseil Régional pour vos frais de transport, d'hébergement et de restauration.
- Vous bénéficiez d'une carte nationale d'apprenti qui vous apporte les avantages d'un étudiant.
- Vous devenez opérationnel et rapidement intégré dans la profession dès l'obtention du diplôme.

# CFA dans lesquels les I.F.A. (Instituts de Formation d'Ambulanciers) dispensent le Diplôme d'État d'Ambulancier en apprentissage

#### CHAMPAGNE-ARDENNE

CFATL Z.l. de Torvilliers – BP 4 10440 Torvilliers (Troyes) Tél. 03 26 85 95 10

#### **ILE-DE-FRANCE**

11, route Principale du Port 92230 Gennevilliers Tél. 01 41 47 97 00 AGALT Rue du Zinc 77176 Savigny-le-Temple Tél. 01 64 19 05 54

43, rue du Général de Gaulle BP 51 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre Tél. 01 34 94 27 27

#### LANGUEDOC-ROUSSILLON

CFAIL
Rue Frédéric Bartholdi
Z.I. de Grézan
30000 Nîmes
Tél. 04 66 84 71 58
CFATL
325, avenue de Milan
Z.I. Saint-Charles – BP 5006
66030 Perpignan cedex
Tél. 04 68 54 95 63

#### LORRAINE

CFATL ZAC de la Petite Voëvre Route de la Mouée 57070 Metz cedex Tél. 03 87 18 41 11

#### **MIDI-PYRÉNÉES**

CFATL 72, rue Edmond Rostand BP 92048 31921 Toulouse cedex Tél. 05 61 99 53 23

#### **PICARDIE**

CFATL BP 70091 – Monchy-St-Éloi 60603 Breuil-le-Vert cedex (Creil) Tél. 03 44 66 38 80 CFATL Rue Pierre Bourdan 02000 Laon Tél. 03 23 22 25 32

#### **POITOU-CHARENTES**

CFATL 2, avenue André Dulin – Z.I. 17300 Rochefort Tél. 05 46 88 25 49 SIÈGE SOCIAL : 46 AVENUE DE VILLIERS 75847 PARIS CEDEX 17

TÉL: 01 42 12 50 50 - FAX: 01 42 12 50 10

WWW.AFTRAL.COM

